

RÈGLEMENT DU CONCOURS Marie Claire Idées

- Article 1** La Société Marie Claire Album, éditrice du magazine Marie Claire Idées, dont le siège social est situé 10 Boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-les-Moulineaux, organise un concours du 30 décembre 2009 au 05 juin 2010 inclus.
- Article 2** Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, résidant dans le monde entier, à l'exclusion des salariés permanents de la Rédaction Marie Claire Idées.
- Article 3** Le thème du concours est : « L'amour ».
Les participants pourront associer matières, couleurs en toute liberté, en puisant dans leur imagination.
Cet ouvrage doit être original et inédit.
Toute reproduction ou toute publication d'un ouvrage déjà existant est interdite.
En cas de contestation ultérieure avec des éventuels auteurs originaux, les organisateurs déclinent toute responsabilité.
- Article 4** : Les auteurs des 500 premiers ouvrages reçus recevront chacun une entrée au Salon Création & Savoir Faire & Marie Claire Idées, qui se tiendra à Paris Porte de Versailles du 18 au 22 novembre 2010, d'une valeur de 12€ (prix public indicatif).
- Article 5** Un jury souverain, présidé par Caroline Lancrenon, Rédactrice en chef de Marie Claire Idées, sélectionnera, parmi l'ensemble des ouvrages adressés avant la date limite de participation et conformes au présent règlement, 100 ouvrages, parmi les plus belles créations, qui seront photographiés et publiés dans le numéro de Septembre (N°80, Automne, parution le 26/08/2010) de Marie Claire Idées, sans ouvrir d'autre droit que la dotation désignée à l'article 9.
Pour effectuer sa sélection le jury tiendra compte du respect du thème, de l'originalité de la création, des matières, de l'harmonie des couleurs.

La rédaction Marie Claire Idées se réserve le droit de ne pas sélectionner un ouvrage considéré en dehors du thème ou de créativité insuffisante.

Article 6 Sur une page accompagnant leur ouvrage, les participants noteront leur nom, leur prénom, N° de téléphone et leur adresse complète.

Ces ouvrages devront être postés sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 5 juin 2010, à minuit inclus, le cachet de La Poste faisant foi, adressée à :

Concours Marie Claire Idées
10 bd des Frères Voisin
92792 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Article 7 Seront considérés comme nuls :
Les ouvrages insuffisamment affranchis ou envoyés après la date limite de participation. Seront également considérés comme nulles, les créations reproduisant un ouvrage déjà existant, celles ne respectant pas le thème imposé ou présentant un manque de créativité.

Article 8 La participation est nominative et limitée à un ouvrage par personne et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Article 9 Dotations :

- 1) Une invitation pour une personne au Salon Marie Claire Idées à Paris du 18 au 22 novembre 2010 d'une valeur de 12€ (prix public indicatif) sera attribuée aux auteurs des 500 premiers ouvrages reçus.

Les 100 lauréats sélectionnés par le jury selon les critères désignés à l'article 5 se verront offrir chacun : la publication de la photographie de leur ouvrage dans le numéro daté septembre 2010 (N°80, Automne) de Marie Claire Idées (sans valeur marchande)+1 coffret cadeau IDEALL « La customisation pour les petits » d'une valeur de 49,90€+ 1 invitation pour une personne donnant l'accès gratuit au Salon Marie Claire Idées, à Paris, du 18 au 22 novembre 2010 (valeur 12€). Seuls les lauréats n'ayant pas déjà obtenu une invitation attribuée aux créateurs des 500 premiers ouvrages reçus auront droit à cette dernière dotation. Dans le cas contraire, la personne se verra attribué une seule invitation au Salon Création & Savoir Faire & Marie Claire Idées.

3) Les frais d'hébergement éventuels, de transport aller-retour pour se rendre au Salon et tous autres frais restant à la charge exclusive des gagnants.

Article 10 Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou un autre lot de même valeur.

Article 11 Les dotations seront adressées par courrier aux gagnants aux coordonnées indiquées sur le courrier joint à leur ouvrage.

Article 12 Tous les ouvrages seront exposés pendant la durée du Salon et vendus au public, les concurrents abandonnant tout droit de ce fait. L'intégralité de la somme récoltée sera entièrement reversée à l'association L'Etoile de Martin.

Article 13 La société Marie Claire Album se réserve le droit de vérifier l'identité des auteurs sélectionnés et d'utiliser leur nom, leur image et leur texte dans le cadre du présent concours, ainsi que dans d'autres réutilisations éditoriales dans le cadre de Marie Claire Idées, sans qu'ils puissent prétendre à aucun droit de ce fait.

Article 14 La société Marie Claire Album et ses partenaires se réservent le droit d'utiliser les coordonnées des participants qui auront le droit d'accès, de rectification et de radiation prévu par la loi du 6 janvier 1978, sur demande écrite à l'adresse du concours indiquée dans l'article 6.

Article 15 Les créations non retenues ne seront pas renvoyées après délibération du jury, mais seront exposées pendant la durée du Salon et vendues au public au profit de l'association L'Etoile de Martin.

Article 16 Le magazine Marie Claire Idées se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent et ne saurait être tenu responsable en cas de retard (ou avaries) des services postaux.

Article 17 Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue

Saint-Charles 75015 PARIS. Le règlement est disponible
gratuitement sur demande écrite à
Concours Marie Claire Idées
10 bd des Frères Voisin
92792 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Article 18 Tous les cas non prévus par le présent règlement seront
tranchés par la société organisatrice dont les décisions
seront sans appel.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CONCOURS MARIE CLAIRE IDÉES

Concours organisé par Marie Claire Album, éditeur du magazine Marie Claire Idées, du 30 décembre 2009 au 5 juin 2010 inclus. Envoyez votre ouvrage avant le 5 juin 2010 minuit, cachet de la poste faisant foi. Les auteurs des 500 premiers ouvrages reçus recevront une entrée au Salon Création & Savoir Faire & Marie Claire Idées (valeur 12 €). Un jury sélectionnera 100 ouvrages dont la photo sera publiée dans le numéro N°80 de Marie Claire Idées (dotation sans valeur marchande). Ces 100 gagnants recevront un Coffret Cadeau IDEALL « La Customisation pour les petits » d'une valeur de 49.90 € et une entrée au Salon Création & Savoir Faire & Marie Claire Idées (valeur 12 €), exception faite s'ils font partie des 500 premiers ouvrages reçus à la rédaction. Dans ce cas, la personne se verra attribué une seule invitation au Salon Création & Savoir Faire & Marie Claire Idées.

Règlement complet, déposé c/o Me MANCEAU, Huissier de Justice à Paris, disponible sur simple demande écrite à :

Concours Marie Claire Idées (demande de règlement)

10, bd des Frères-Voisin

92792 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9.

Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant prévu par la loi du 6 janvier 1978, sur demande écrite à l'adresse ci-dessus.